



Décision de Conformité et Enquêtes et de Télécom CRTC 2019-402-1

Version PDF

Référence : 2019-402

Ottawa, le 13 décembre 2019

Dossier public : 8621-C12-01/08 et 8665-C12-201507576

Groupe de travail Réseau du CDCI – État d’avancement de la mise en œuvre des mesures d’authentification et de vérification de l’identité de l’appelant par les fournisseurs de services de télécommunication

Correction

1. Le Conseil apporte une correction au paragraphe 35 de la décision *Groupe de travail Réseau du CDCI – État d’avancement de la mise en œuvre des mesures d’authentification et de vérification de l’identité de l’appelant par les fournisseurs de services de télécommunication*, Décision de Conformité et Enquêtes et de Télécom CRTC 2019-402, 9 décembre 2019. Par souci de commodité, le texte initial est entièrement reproduit ci-dessous. La modification est indiquée en caractères gras et italiques :

35. Enfin, le Conseil demande que chaque FST lui soumette un rapport de mise en œuvre d’ici le ***30 novembre 2020*** qui fournit un aperçu de la mise en œuvre des normes STIR/SHAKEN, dont les renseignements suivants :

- l’état et les résultats de la mise en œuvre des normes STIR/SHAKEN;
- le pourcentage de circuits adaptés pour l’authentification et la vérification utilisés pour le trafic vocal sur IP par rapport au nombre total de circuits à fréquences vocales;
- le suivi par niveau d’authentification (c’est-à-dire pleinement digne de confiance, partiellement digne de confiance, aucunement digne de confiance) pour les appels passés aux consommateurs;
- les limites techniques et économiques.

Secrétaire général